



# MANUEL DES JUGES DE KATA

---

1er avril 2022

## Table des matières

1. Sous-comité des juges de kata.....	3
2. Certification des juges.....	3
3. Sélection des juges pour les tournois .....	4
4. Code de conduite et d'éthique .....	6
Références .....	6

# 1. SOUS-COMITÉ DES JUGES DE KATA

---

## 1.1 Déclaration de mission

Développer et entretenir un environnement dans lequel tous les membres de Judo Canada sont initiés aux règles de jugement du kata de la Fédération internationale de judo (FIJ) et développer une voie vers une norme plus élevée de jugement du kata.

## 1.2 Activités et responsabilités

- 1.2.1 Établir, maintenir et appliquer les politiques du sous-comité national de jugement de kata.
- 1.2.2 Établir une certification de juge de kata à travers le Canada.
- 1.2.3 Fournir une éducation sur le Kata et faire respecter les règles et règlements de la FIJ.
- 1.2.4 Travailler en collaboration avec les comités d'organisation provinciaux, nationaux et internationaux de Kata.
- 1.2.5 Assurer la liaison avec le directeur général de Judo Canada.
- 1.2.6 Organiser divers séminaires de jugement de kata, certifier et former en permanence des juges de kata nationaux et internationaux.
- 1.2.7 Établir les critères de sélection des juges de Kata pour les événements nationaux et internationaux.

# 2. CERTIFICATION DES JUGES

---

## 2.1 Certification nationale

Il existe un niveau de certification de juge national de kata au Canada pour chaque kata :

- Nage-no-kata
- Katame-no-kata
- Kudokan Goshin-jutsu
- Ju-no-kata
- Kime-no-kata

***À partir du 1er avril, les certifications nationales 2022 « B » et « C » dans un ou plusieurs katas auront la possibilité d'obtenir la certification nationale kata.***

Tous les candidats au titre de juge national de kata doivent :

- être un membre en règle de Judo Canada;
- détenir un grade de Shodan ou plus de Judo Canada;
- avoir une connaissance complète du Kata pour lequel ils recherchent une certification, y compris une bonne connaissance des « Directives pour les juges de compétitions de Kata » et des « Critères d'évaluation des compétitions de Kata » de la FIJ;
- remplir une demande et l'envoyer au Comité Kata de Judo Canada au plus tard 30 jours avant la journée de certification. Cette demande peut être trouvée sur le site Web de Judo Canada sous la rubrique Kata;
- soumettre une nouvelle vidéo récente au moins 30 jours avant la date de certification du (ou de la) candidat(e) exécutant le Kata pour lequel il (ou elle) se certifie en tant que Tori; et

- si un(e) candidat(e) ne peut pas exécuter le kata en raison d'une blessure physique, celui-ci ou celle-ci doit s'enregistrer en train d'enseigner le kata à un Tori et un uke.

### 2.2 Certification PJC/FIJ

Pour acquérir l'admissibilité à être nommé(e) par Judo Canada afin de participer à un examen de certification pour devenir juge PJC, un(e) candidat(e) doit :

- être un membre en règle de Judo Canada;
- être pleinement certifié(e) comme juge national(E) dans les cinq (5) katas;
- être actif(tive) pendant au moins trois (3) ans en tant que juge national(e) certifié(e) de kata;
- avoir jugé au moins deux (2) tournois de kata du circuit national ouvert A par année (Championnat national ouvert de kata, Championnat de kata de l'Est du Canada à St-Jean-sur-Richelieu, Québec et Championnat de kata de l'Ouest du Canada à Edmonton, Alberta); et
- détenir un grade de Sandan ou plus de Judo Canada.

Pour acquérir l'admissibilité à être nommé(e) par Judo Canada pour participer à un examen de certification pour devenir juge de la FIJ, un(e) candidat(e) doit :

- être un membre en règle de Judo Canada;
- être certifié(E) comme juge PJC dans les cinq (5) Katas;
- être recommandé(e) par le comité national de kata à la commission de kata de la FIJ;
- être actif(tive) depuis au moins trois (3) ans en tant que juge de kata pleinement certifié(e) par PJC dans tous les (5) katas;
- avoir jugé au moins deux (2) championnats nationaux ouverts de kata et un (1) championnat de kata de la PJC; et
- détenir un grade de Yondan ou plus de Judo Canada.

## 3. SÉLECTION DES JUGES POUR LES TOURNOIS

---

### 3.1 Qualifications générales

- Membre en règle de Judo Canada
- Actif(tive) dans les tournois provinciaux, nationaux et/ou internationaux
- Participation à des stages et à des séminaires (tenus lors de tournois de kata et autres sanctionnés par le Comité national de kata)
- Disponibilité
- Priorité sera donnée aux juges qui sont pleinement certifiés dans les cinq (5) katas

### 3.2 Tournois de kata du circuit A et B

Tournoi du circuit A : Championnat national ouvert de kata, Championnat de kata de l'Est du Canada et Championnat de kata de l'Ouest du Canada.

Tournoi du circuit B : Tous les tournois sanctionnés par le comité national de kata selon les directives du comité de tournoi de Judo Canada d'un tournoi sanctionné B.

Critères de sélection :

- Les juges de kata seront invités par le comité national de kata.
- Les juges doivent être certifiés au niveau national.

### 3.3 Tournois du Circuit A

Critères de sélection, les candidats doivent :

- avoir jugé au moins trois épreuves de kata du circuit A ou B au cours des deux (2) dernières années;
- avoir assisté à un minimum de deux (2) séminaires Kata de niveau national organisés par le Comité national Kata au cours des deux (2) dernières années; et
- les provinces peuvent proposer des noms au comité national Kata pour examen.

### 3.4 Tournois internationaux de kata

Critères de sélection :

- Une demande écrite pour participer à un tournoi international de kata en tant que juge doit être soumise au comité national de kata au moins trente (30) jours à l'avance.
- Les critères suivants sont des minimums, et un(e) candidat(e) qui répond aux critères minimums n'est pas assuré(e) d'être sélectionné(e). Le comité national de kata se réserve le droit de faire toute sélection.

Au cours des 12 derniers mois précédant l'événement international, le (ou la) candidat(e) doit avoir :

- PJC minimum dans les cinq (5) Katas
  - Juger au moins deux (2) épreuves de kata du circuit A.
  - Participation à au moins deux (2) séminaires sanctionnés au niveau national.
- Championnats PJC
  - Certification complète dans les cinq (5) kata en tant que juge PJC.
  - Le comité national de kata choisira les juges pour les championnats de PJC en fonction du quota national établi par la commission de kata de PJC.
  - Critères minimaux - pour pouvoir être pris en considération pour la sélection, un(e) candidat(e) doit, au cours des 12 derniers mois précédant les championnats PJC, avoir :
    - jugé au moins deux (2) épreuves de kata du circuit A; et
    - avoir assisté à au moins deux (2) séminaires sanctionnés au niveau national.
- Championnats du monde
  - Entièrement certifié(e) dans les cinq (5) kata en tant que juge de la FIJ.
  - Le comité national de kata sélectionnera les juges pour les Championnats du monde sur la base du quota établi par la commission de kata de la FIJ.
  - Critères minimaux - pour pouvoir être pris en considération pour la sélection, un(e) candidat(e), au cours des 12 derniers mois avant les Championnats du monde, doit avoir :
    - jugé au moins deux (2) épreuves de kata en circuit; et
    - jugé au moins un tournoi international de kata.

## 4. CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

---

Ce qui suit n'est qu'un résumé auquel tous les juges de Kata doivent se conformer. Veuillez vous référer aux documents en référence pour des explications complètes.

- **Uniforme des juges** : Un(e) juge doit porter un uniforme officiel tel que défini par le comité Kata de Judo Canada :
  - Veste : Noir ou bleu marine
  - Pantalon : Gris foncé
  - Chemise : Blanche
  - Cravate : FIJ, PJC ou une cravate noire.
  - Chaussettes : Noir
  - Chaussures : Chaussures de ville noires.
  
- **Comportement** : Un(e) juge doit :
  - respecter le code de conduite et d'éthique de Judo Canada;
  - assister à toutes les réunions pour l'événement et être à l'heure avant chaque événement;
  - ne pas avoir de contact avec les concurrents et les entraîneurs pendant la journée du tournoi Kata;
  - être responsable de la protection de l'esprit du judo en rendant des décisions justes et impartiales et en restant libre de tout préjugé;
  - ne pas regarder l'évaluation des autres juges pendant une présentation;
  - ne pas concourir et juger pendant le même événement; et
  - avoir la connaissance de toutes les mises à jour et modifications des critères de compétition du kata pour l'évaluation.

**Le non-respect du comportement attendu entraînera des mesures disciplinaires conformément à la politique de Judo Canada en matière de discipline et de plaintes.**

## RÉFÉRENCES

---

[Directives pour les juges de compétition de kata](#)

[Critères d'évaluation dans une compétition de kata](#)